



Un autre regard

SIEGE NATIONAL

Le 12 décembre 2008

Communiqué

Soins psychiatriques : Comprendre l'émotion, garder la raison

La visite du Président de la République dans un établissement de soins psychiatriques est une première à laquelle les organisations signataires ont été sensibles et chacun mesure l'importance de cet événement dans l'histoire de la psychiatrie française.

Toutefois, la focalisation excessive de l'allocution du Président de la République sur les seules questions d'ordre public et de sécurité a beaucoup surpris l'assistance rassemblant les représentants des usagers patients, familles et de la communauté professionnelle.

Aussi, les organisations signataires souhaitent rappeler que la sécurité de tous – patients, familles, concitoyens, soignants – est l'une des préoccupations constantes de la pratique soignante en psychiatrie.

Dans une mission de soins, elle y prend place d'une manière naturellement différente de celle des magistrats et des policiers mais les professionnels concernés savent que la maladie mentale peut porter la violence, surtout lorsqu'elle est mal soignée. La mesure et la prudence sont également de mise quant à la communication publique sur ces sujets, qui peut avoir un fort retentissement sur des personnes fragiles et suggestibles.

Plus généralement, il importe de souligner que l'immense majorité des 1 500 000 personnes qui chaque année ont recours aux services de psychiatrie ne présente aucun danger, vivent dans la cité et sont avant tout des concitoyens qui souffrent de leur pathologie, leurs fragilités les exposant en outre à être onze fois plus victimes de crimes violents que la population générale (Rapport de la Commission Violence et Santé Mentale- Anne Lovell – mars 2005). L'indication dans le discours présidentiel que les maladies mentales se situeraient aujourd'hui dans une trilogie de lieux possibles – hôpital, rue ou prison – reflète insuffisamment cette réalité.

C'est pourquoi, dans un esprit constructif qui permette de lever les malentendus et de promouvoir des soins psychiatriques de qualité qui sont le meilleur moyen de prévenir la violence et la première sécurité des patients, de leurs proches et de leurs concitoyens, les organisations signataires souhaitent formuler un certain nombre d'axes de réflexion et de propositions pouvant faire l'objet d'un futur projet de loi :

- Une explicitation de la politique en psychiatrie et santé mentale doit être mise en œuvre par les pouvoirs publics dans une approche globale intégrant les travaux de la Commission Couty et une réforme sanitaire de la Loi de 1990 veillant à un juste équilibre : qualité des soins, respect des libertés individuelles et légitime souci de sécurité de nos concitoyens. A cet égard, la possibilité de soins sans consentement en ambulatoire et la création de 4 UMD évoquées dans le discours du Président répondent à un réel besoin d'adaptation de notre dispositif de soins et de prévention.

[Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux – Reconnue d'utilité publique](#)

- Une poursuite de l'humanisation des hôpitaux psychiatriques en matière de réhabilitation des locaux et des infrastructures dans une cohérence d'ensemble où les moyens de sécurité matériels ne remplaceront jamais un personnel compétent en nombre suffisant.
- Une spécialisation des personnels infirmiers qui depuis 1992 expriment un grand besoin de formation complémentaire et qui pose réellement la question de la transmission du savoir faire infirmier en psychiatrie.
- Des mesures spécifiques concernant la démographie médicale dans une discipline exigeant une couverture territoriale s'articulant avec l'ordre public et le respect des libertés individuelles, et où le niveau de technicité doit être à la hauteur de la gravité des décisions à prendre et des responsabilités engagées.
- Un soutien effectif des familles et des proches aidant les personnes malades.

Liste des organisations signataires :

Pr Thierry BOUGEROL
Président du Syndicat Universitaire de Psychiatrie (SUP)
Tél 04 76 76 54 11

M. Jean CANNEVA
Président de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM)
Tél 01 53 06 30 43

Dr Jean-Pierre CAPITAIN
Président du Syndicat des Psychiatres Français
Tél 01 42 71 41 11

M. Yves-Jean DUPUIS
Directeur Général de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés Non Lucratifs (FEHAP)
Tél 01 53 98 95 06

Dr Pierre FARAGGI
Président Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (CASP)
Tél 05 56 76 52 94

Mme Claude FINKELSTEIN
Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'(Ex) Patients en Psychiatrie(FNAP-Psy)
Tél 01 43 64 85 42

Dr Yvan HALIMI
Président de la Conférence des Présidents des Commissions Médicales d'Etablissement des Centres Hospitaliers Spécialisés

UNAFAM
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux – Reconnue d'utilité publique

Tél 02 51 09 72 92

Dr Olivier LEHEMBRE
Président de la Fédération Française de Psychiatrie (FFP)
Tél 01 48 04 73 41

M. Roland LUBEIGT
Président de l'Association Des Etablissements participant au service public de Santé Mentale (ADESM)
Tél 01 69 92 52 52

Dr Alain MERCUEL
Président de l'Intersyndicale de Défense de la Psychiatrie Publique (IDEPP : SPEP - SPS)
Tél 01 45 65 87 95

Mme Annick PERRIN-NIQUET
Présidente du Comité d'Etudes des Formations Infirmières et des pratiques en Psychiatrie (CEFI-PSY)
Tél 04 72 42 11 87

M. Claude POULLELAOUEN
Délégué Régional chargé de la psychiatrie – Association Française des Directeurs de Soins (AFDS)
Tél 02 41 80 79 41

Dr Roger SALBREUX
Président de l'Association de Psychiatrie Institutionnelle (ASPI)
Tél 01 43 71 62 60

Pr Jean-Louis SENON
Président du Collège de Recherche et d'Information Multidisciplinaire en Criminologie de l'Université de Poitiers
(CRIMCUP)
Tél 05 49 44 57 35

M. Gérard VINCENT
Délégué Général de la Fédération Hospitalière de France (FHF)
Tél 01 44 06 84 41

Contact presse Unafam : Anne Pierre-Noël
01 53 06 30 43

UNAFAM
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux – Reconnue d'utilité publique

SIEGE NATIONAL : 12, Villa Compoint • 75017 PARIS
Ecoute Famille : 01 42 63 03 03 • Service Administratif : 01 53 06 30 43 • Fax : 01 42 63 44 00
Site Internet : www.unafam.org – email : infos@unafam.org
N° SIRET : 784 363 483 00040 • Agrément formateur 117519903 / 75 • NAF 853 K